

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

9. Subvention CCAS 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'actions sociales, il convient d'attribuer pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (75 381 €).

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 75 381 € au CCAS prévu au BP 2017.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 75 381 € au CCAS prévu au BP 2017.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme

Le Maire

Yves MICHEL


